

USAGE AUTORISÉ

Pour tous les appareils bruyants

En semaine : 8h / 12h et 13h30 / 19h30

Le Samedi : 9h / 12h et 15h / 19h

Dimanche et Jours Fériés : 10h / 12h



de 22h à 7h

Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte !

Le brûlage des déchets à l'air libre : une atteinte grave à la santé et à l'environnement

VÉGÉTAUX et PLASTIQUES



Lettre d'infos

Site : www.pronleroy.com



PRONLEROY

PERMANENCES

163

mairiedepronleroy@gmail.com

Tél: 03 44 51 74 03

Mardi 17h à 18h

Jeudi 11h à 12h



PERMANENCE des ÉLUS JEUDI 2 MARS de 17h à 18h

Les ateliers nutrition santé seniors

Ces ateliers vous permettront de :

- › prendre conscience que les besoins alimentaires évoluent tout au long de votre vie ;
- › devenir acteur de votre hygiène alimentaire ;
- › devenir un consommateur averti ;
- › adapter vos habitudes alimentaires en fonction de votre âge.

Ils se construisent en 9 séances alliant conseils nutritionnels et exercices pratiques.

5 séances Nutrition santé seniors

- › pourquoi je mange ?
connaître les grandes fonctions de l'alimentation.
les 5 sens de l'alimentation ;
- › les familles d'aliments et les besoins nutritionnels ;
les apports de chaque aliment.
rythme des repas et diversité alimentaire ;
les messages pour rester en forme.
- › savoir choisir pour bien manger ;
la gestion des risques alimentaires.
- › mieux connaître les lieux de vente pour mieux consommer ;
les astuces pour devenir un consommateur averti.
- › que se cache-t-il dans mon assiette ;
les pièges des aliments transformés.
- › alimentation et prévention santé ;
alimentation et convivialité.

Défi autonomie seniors

Groupement de coopération sociale & médico-sociale

Défi autonomie seniors a été créé le 1^{er} janvier 2017 grâce à un partenariat entre :

- › la CARSAT Nord-Picardie (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) ;
- › les MSA Nord Pas-de-Calais & Picardie (mutualité sociale agricole) ;
- › les SSI Nord Pas-de-Calais & Picardie (sécurité sociale des indépendants).

À vos agendas

PRONLEROY

Organisation de 5 séances

MARS : 14, 21

AVRIL : 4, 11 et 18

Horaires

de 13h30 à 15h30

Inscriptions souhaitées

03 44 77 38 77 ou 03 44 78 70 02

<https://www.cc-plateaupicard.fr>



Tu habites le Plateau Picard ?

Passer le BAF

près de chez toi avec l'aide du Plateau Picard !

Dès 16 ans

FORMATION (1^{ÈRE} PARTIE)
Du samedi 22 au samedi 29 avril 2023
Au collège de Maignelay-Montigny

+ D'INFOS
Communauté de Communes du Plateau Picard
Tél. : 03 44 78 70 02
jeunesse@cc-plateaupicard.fr
www.plateaupicard.fr



Quelles démarches pour quels travaux ?

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- MOINS DE 20 M² : déclaration préalable
- ENTRE 20 ET 40 M² :
 - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
 - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieur à 150 m² : permis de construire

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT : déclaration préalable
- ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON : déclaration préalable
- TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE : aucune formalité

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRI DE JARDIN, ETC.

- MOINS DE 5 M² : aucune formalité
- ENTRE 5 ET 20 M² : déclaration préalable
- PLUS DE 20 M² : permis de construire

CLÔTURE
PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) : déclaration préalable

PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M² : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M : déclaration préalable
- BASSIN DE PLUS DE 100 M² OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M : permis de construire

TERRASSE OU PLATEFORME

- DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES : aucune formalité
- POUR LES AUTRES CAS : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

Accès sur le site de la Commune

www.pronleroy.com



Urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme: PLU
 - Le règlement des Zones Urbaines, Agricoles et Naturelles
 - Plan de découpage en zones
- Permis de construire
 - DEPOT de Dossiers d' URBANISME
 - DEMANDE DE PERMIS ET AUTRES AUTORISATIONS
 - DEMANDE DE.... PERMIS DE CONSTRUIRE
- Déclaration de Travaux DP
 - DECLARATION DE TRAVAUX.... (DP)

RAPPEL Numéros de CERFA à remplir suivant les différentes demandes d'autorisations

- PC : Permis de Construire N° 13409*09
- PA : Permis d'Aménager N° 88065*11
- DP : Demande Préalable 13703*10
- PD : Permis de Démolir N° 13405*09

Ces documents sont directement accessibles dans les rubriques concernées

Une fois ces différents CERFA remplis, il vous suffit de les déposer en pièces jointes dans

Le dossier : [DEPOT de Dossiers d'URBANISME](#)